

DECISION N° 2017-000766/MSHP-SG

Portant affectation de personnel

Le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique,

Vu la Constitution ;
Vu la Loi n° 02-053 du 16 décembre 2002 portant Statut Général de Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 05-164/PG-RM du 06 avril 2005 fixant les modalités d'application du Statut Général des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 99-346/P-RM du 03 novembre 1999 portant Statut Particulier des Fonctionnaires du cadre de la Santé Publique ;
Vu le Décret n° 2017-0320/P-RM du 11 avril 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu l'Arrêté n° 2013-4854/MSHP-SG du 31 décembre 2013 portant délégation de signature ;
Vu l'Arrêté n° 2017-1151 et 1172/MTFP-CNCFP du 07 et du 19 avril 2017 portant intégration dans la Fonction Publique d'Etat ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Les Techniciens Supérieurs de Santé stagiaires, spécialité (Sage-Femme) dont les noms suivent, sont affectés ainsi qu'il suit :

Région de Kayes :

- Mme Fatoumata GAYE, n° MIE 0151.135-V, mariée, 1 enfant ;
- Mme Hawa DEMBELE, n° MIE 0151.139-Z, mariée, 1 enfant ;
- Mme Alchata MALLE, n° MIE 0151.142-C, célibataire, sans enfant ;
- Mme Aminata TRAORE, n° MIE 0151.263-P, célibataire, sans enfant.

Région de Koulikoro :

- Mme Aminata BAGAYOKO, 0151.134-T, mariée, 2 enfants ;
- Mme Kadiatou BAGAYOKO, n° MIE 0151.136-W, mariée, 3 enfants ;
- Mme Kadiatou DJMIGA, n° MIE 0151.144-E, mariée, sans enfant ;
- Mme Fatoumata SYLLA, n° MIE 0151.145-F, mariée, 3 enfants.

Région de Sikasso :

- Mme Assanatu DIALLO, n° MIE 0151.127-K, mariée, sans enfant ;
- Mme Aicha ABLIL, n° MIE 0151.128-L, célibataire, sans enfant ;
- Mme Momo SIDIBE, n° MIE 0151.150-L, mariée, 2 enfants.

Hôpital de Sikasso :

- Mme Tenin DIARRISSO, n° MIE 0151.140-A, mariée, 2 enfants.

Région de Ségou :

- Mme Youma Aminata DIAWARA, n° MIE 0151.130-N, mariée, 2 enfants ;
- Mme Djénéba SAMAKE, n° MIE 0151.152-N, mariée, sans enfant ;
- Mme Nafissatou Fily COULIBALY, n° MIE 0151.131-P, mariée, 2 enfants ;
- Mme Aminata TRAORE, n° MIE 0151.250-A, célibataire, sans enfant.



P/Le Ministre de la Santé et
de l'Hygiène Publique P.O
Le Secrétaire Général
Dr Bakary DIARRA
Médaille du Mérite National

Bamako, le 06 JUIN 2017

Article 4 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./.

Imputation : Budget National

Article 3 : Les intéressés voyagent accompagnés des membres de leurs familles régulièrement à charge.

Article 2 : Au point de vue salaire, les intéressés sont pris en charge à compter de la date de prise de service.

- Mme Fatoumata TRAORE, n° Mle 0151.133-S, mariée, 1 enfant ;
- Mme Kari TRAORE, n° Mle 0151.148-J, mariée, 2 enfants.

District de Bamako :

- Mme Karitou SIDIBE, n° Mle 0151.151-M, célibataire, sans enfant.

Hôpital de Gao :

- Mme Bintou SISSOKO, 0151.149-K, mariée, 1 enfant ;

Région de Gao :

- Mme Fady dite Sarra TOURE, n° Mle 0151.143-D, célibataire, sans enfant.

Hôpital de Tombouctou :

- Mme Fadimata Oumar T. YATTARA, n° Mle 0151.138-Y, mariée, 3 enfants ;
- Mme Mariam BALLO, n° Mle 0151.137-X, mariée, 1 enfant ;

Région de Tombouctou :

- Mme Sarata DOUMBIA, n° Mle 0151.141-B, mariée, 4 enfants.

Hôpital de Mopti :

- Mme Fadimata SYLLA, n le 0151.147-H, célibataire, sans enfant.
- Mme Naforé BADADERE, n° Mle 0151.132-R, célibataire, sans enfant ;

Région de Mopti :

- Mme Massaran ADIAWAIAKOYE, n° Mle 0151.129-M, célibataire, sans enfant.

MSHP	1
MTFPRE-DNFPP	2
MEF-DGB-CF-BCS-Trésor-Transit	6
DNS-CPS-IS	3
Tous Govt et DRS	20
Intéressés et dossiers	54
DRH	10

Amputations